

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LA MRC DE ROUSSILLON FRANCHIT UN JALON HISTORIQUE **PREMIÈRE UNANIMITÉ RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE TERRAINS À TRÈS GRANDE VALEUR ÉCOLOGIQUE SITUÉS À CHÂTEAUGUAY ET LÉRY**

Saint-Constant, le 28 janvier 2021 – « Aujourd'hui, nous joignons nos voix à toutes celles qui se sont maintes fois exprimées en faveur de plus importantes protections environnementales pour des terrains à grande valeur écologique qui sillonnent les villes de Léry et de Châteauguay. Nous franchissons un jalon historique avec cette grande unanimité régionale visant la protection de ce grand couvert forestier riche en biodiversité », a déclaré le préfet de la MRC de Roussillon et maire de Delson, Christian Ouellette.

La [résolution d'engagement](#), adoptée lors de la séance du conseil des maires de la MRC de Roussillon du 27 janvier, interpelle notamment la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la réalisation conjointe d'un plan d'action visant la création d'une aire protégée par l'acquisition de la majorité des terrains de propriété privée situés en affectation « conservation viable » identifiés au schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon. Il reviendra aux villes de Châteauguay et de Léry d'identifier les terrains qu'elles souhaitent protéger.

Cette adoption survient dans la foulée du plus vaste processus de consultation publique de l'histoire de la MRC, auquel plusieurs centaines de personnes ont participé, qui a été mené dans le cadre de l'adoption du règlement 215, modifiant le schéma d'aménagement. La très forte participation et la quasi-unanimité des commentaires reçus en faveur de plus grandes protections environnementales témoignent de l'importance de ce grand corridor vert dans le paysage roussillonnais.

Appel à la mobilisation

La MRC invite les citoyens à appuyer la démarche visant la protection du boisé : « Nous souhaitons nous assoir rapidement avec la CMM pour travailler à l'élaboration conjointe d'un plan d'action qui permettra de faire l'acquisition des terrains à une juste valeur marchande et de préserver nos milieux naturels si

précieux pour la biodiversité. Plus nous serons nombreux à le réclamer, meilleures seront nos chances d'être entendues : j'invite la population à appuyer la démarche de la MRC pour contribuer à son succès », a ajouté le préfet.

Agir de façon responsable pour les générations futures

Rappelons que ces mêmes terrains sont visés par des poursuites judiciaires de quelque 50 M\$. Le règlement 215 modifie le schéma d'aménagement de la MRC de manière à permettre un usage raisonnable des propriétés privées tout en assurant une protection accrue des terrains en affectation « conservation viable ».

« Les citoyens ont été très nombreux à participer aux consultations publiques et à réclamer la préservation des terrains. Nous les avons écoutés, mais surtout, nous les avons entendus : nous allons bonifier le projet de règlement 215 en y retirant les principaux irritants et en renforçant les protections environnementales par de plus grandes superficies de conservation, par exemple. Mais il faut agir de façon responsable et protéger les deniers publics. Nous nous devons d'améliorer notre position juridique : il y a 50 M\$ en jeu », a conclu monsieur Ouellette.

Ainsi, l'adoption du règlement 215 est prévue à l'occasion de la prochaine séance ordinaire du conseil, dans une perspective défensive et intérimaire, en attendant un plan d'action pour l'acquisition des terrains à leur juste valeur marchande.

Pour consulter la résolution et appuyer la démarche, visitez roussillon.ca/jappuie.

– 30 –

Source et renseignements :

Anne-Louise Milot, directrice
Service des communications
450 638-1221, poste 330 | 514 647-2663
al.milot@mrcroussillon.qc.ca